



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**Avis public** est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu adoption de règlements, d'une résolution et émission de certificats de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent le 6 juillet 2022, ce qui confirme l'entrée en vigueur de ce qui vous est ci-dessous détaillé :

- Règlement n° 25.43-2021 modifiant le règlement de zonage n° 25-2006 afin de protéger un secteur boisé, par la création de la zone P03-310 à même la zone H03-308, tel qu'il apparaît sur le plan à l'Annexe 1 de ce Règlement;
- Résolution n° 22-06-168 laquelle autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en conformité du Règlement n° 114-2021 sur les PPCMOI entré en vigueur le 6 avril 2021;
- Règlement n° 25.41-2021 lequel ajoute des normes concernant des unités d'habitations bi familiales et multifamiliales qui s'avèrent nécessaires dans la zone H04-432, agrandit la zone H04-432 par l'ajout du lot 5 806 516 provenant de la zone H04-413, dans le but y autoriser les usages H2 et H3 ainsi que les projets intégrés et de revoir les grilles d'usages et normes des zones H04-432 et H04-433;

Il est à noter que ce dernier règlement n'a pas fait l'objet d'une émission de certificat de conformité et qu'il est entré en vigueur « par défaut » au terme du délai de 120 jours requis par la Loi.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement en les consultant sur le site internet de la Municipalité à [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca).

DONNÉ à Ormstown, ce 18 juillet 2022

François Gagnon  
Greffier

[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 18 juillet 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juillet 2022.

François Gagnon  
Greffier

[greffe@ormstown.ca](mailto:greffe@ormstown.ca)